



acceptation du principe de la rupture du mariage

Par **g12345**, le **19/03/2011** à **08:59**

Bonjour,

Dans une procédure d'acceptation du principe de la rupture du mariage, comment suis-je informé du jugement final? M'envoie-t-on un document officiel?

Existe-t-il un délai pour faire appel et si oui, quand commence-t-il exactement?

Je remercie toute personne susceptible de m'éclairer sur ces points.

Par **Domil**, le **19/03/2011** à **12:13**

C'est donc un divorce sur demande acceptée. Après l'ONC (que vous avez du avoir), il faut que l'une des parties introduise l'instance de divorce, et il y aura audience